

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

I. LES CHIFFRES CLES

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} Concours	TOTAL
Nombre postes ouverts	30	15	5	50
Nombre de candidats inscrits	329	341	52	722
Nombre de candidats admis à concourir	314	324	46	684
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	104	110	19	233
Absentéisme	68.4 %	71.2 %	59.6 %	
Note la plus haute épreuve questions	16	17.25	19.5	
Note la plus basse épreuve questions	0.25	1	6.5	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve questions	27	27	0	54
Moyenne sur l'épreuve questions	7.28	7.94	12.42	
Note la plus haute épreuve rapport	16.5	17.5	13.50	
Note la plus basse épreuve rapport	2.75	1.50	6.50	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve rapport	5	15	0	20
Moyenne sur le rapport	9.39	8.52	10.12	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	8.50/20	10/20	10/20	
Nbre de candidats admissibles	49	32	15	96
Nombre candidats présents épreuve admission	49	31	15	95
Note la plus haute	18	16.5	18	
Note la plus basse	7	7	7.5	
Moyenne sur l'épreuve	11.98	12.39	13.07	
Seuil d'admission (moyenne générale)	11.42/20	11.54/20	11.92/20	
Nombre de candidats admis (après transfert des postes)	21	18	11	50
% candidats admis (par rapport candidats inscrits)	6.38 %	5.28 %	21.15 %	

II. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS

Départements	Inscrits	Admissibles	Admis
01	2		
03	1		
05	1		
11	3		
12	6		
13	2		
15	6	1	1
16	2		
17	8	1	1
19	57	11	5
20	1		
23	8		
24	170	27	16
31	16		
32	2	1	1
33	223	33	17
38	3		
40	8		
42	6		
44	1		
46	13	2	1
47	58	4	
58	1	1	
63	2		
64	11		
65	3		
66	1		
67	1		
69	6	1	1
74	1		
75	1		
79	3		
81	5		
82	2	1	1
83	3		
85	2		
86	7	2	2
87	70	11	4
95	1		
97	5		

III. REMARQUES GENERALES

- Concours précédemment organisé par le CDG17, le CDG24 et le CDG64 en 2017 ;

Etat des lauréats restant sur la liste d'aptitude du CDG24 :

- 4 candidats en externe ;
- 1 candidat en interne ;

Soit un total de 5 lauréats non nommés à ce jour.

- Peu d'hommes sur cette filière :

- Inscrits : 133 hommes contre 589 femmes, soit 18.42 % ;
- Lauréats : 7 hommes contre 43 femmes, soit 14 %.

- 6 candidats inscrits initialement n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes : non-respect du délai de dépôt du dossier d'inscription, ancienneté requise insuffisante pour le concours interne, durée de l'activité professionnelle insuffisante dans le secteur privé pour le 3^{ème} concours, manque de la qualité de responsable d'une association pour le 3^{ème} concours ;

- 5 candidats ont annulé de leur propre chef avant la parution de l'arrêté listant les admis à concourir pour la plupart pour cause de multi-inscriptions ;

- Taux d'absentéisme élevé sur cette opération : 67.73 % (66.24 % en 2017, 67.90 % en 2015). Ce phénomène a été également constaté sur l'ensemble du territoire national ;

- Résultats très moyens sur les épreuves d'admissibilité : beaucoup de notes éliminatoires, niveau plus élevé sur le troisième concours ;

- Une grande majorité de candidats est originaire de la Dordogne et des départements néo-aquitains limitrophes (Corrèze, Gironde, Lot-et-Garonne et Haute-Vienne).

IV. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, pour les trois concours, le 03 octobre dernier, à la salle Polyvalente Jean Jaurès à Boulazac-Isle-Manoire.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 17, 18 et 19 décembre 2019, le jury d'admission s'est réuni le 19 décembre 2019.

A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets (réponses à des questions et rapport avec propositions opérationnelles) ont été élaborés dans le cadre de la cellule pédagogique nationale.

La correction des copies a été confiée à 14 correcteurs, répartis en 7 binômes.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note a été multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour les deux épreuves).

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

1. Questions concours externe

Les candidats devaient répondre à une série de huit questions de droit public et de finances publiques. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- le statut de la fonction publique ;
- le principe de libre administration ;
- les collectivités territoriales à statut particulier ;
- la répartition des compétences ;
- la commande publique ;
- les recettes des régions ;
- la dématérialisation ;
- la compétence économique des intercommunalités.

Les correcteurs soulignent :

- un niveau général très faible avec 27 notes éliminatoires sur 104 copies ;
- des réponses dans l'ensemble bien structurées mais superficielles ;
- un manque de connaissances de l'environnement territorial ;
- parfois un manque de compréhension des questions et de leurs problématiques.

2. Questions concours interne et 3^{ème} concours

Les candidats devaient répondre à une série de huit questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- l'encadrement d'une équipe ;
- le principe de libre administration ;
- les collectivités territoriales à statut particulier ;
- la répartition des compétences de l'action sociale ;
- la commande publique ;
- le statut de la fonction publique ;
- l'open data ;
- la compétence économique des intercommunalités.

Les correcteurs soulignent :

- le niveau très inégal des candidats, certains d'un très bon niveau, d'autres au contraire avec un niveau anormalement faible surtout pour le concours interne ;
- 27 notes éliminatoires sur le concours interne pour 110 copies, aucune note éliminatoire sur le troisième concours ;
- un niveau général plus élevé sur le troisième concours ;
- un traitement inégal des questions qui démontre un manque de maîtrise du temps ;
- un manque général de connaissances qui se traduit par des réponses superficielles et non argumentées.

3. Rapport avec propositions opérationnelles (concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Ce sujet, identique pour les trois concours, consistait en la rédaction d'un rapport, à partir d'éléments fournis dans le dossier remis aux candidats, portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. Ce dernier devait être assorti de propositions opérationnelles pour lesquelles les candidats devaient mobiliser également leurs connaissances.

Des barèmes de notation identiques pour les trois concours devaient être appliqués par les correcteurs :

- 10 points pour le rapport, 10 points pour les propositions opérationnelles ;

Le sujet portait sur la démarche éco-responsable.

Les correcteurs soulignent :

- une mauvaise gestion du temps pour beaucoup de candidats ;
- un manque d'approfondissement des propositions opérationnelles, voire une absence totale de seconde partie ;
- des lacunes sur la démarche de projet ;
- le rôle décisionnaire de l' élu est trop souvent occulté ;
- les enjeux du développement durable ont parfois été mal saisis ;
- un plan parfois non annoncé ou inexistant
- un manque de structuration en général.

B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats

En raison d'un volume important de candidats (96 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

Les concours externe, interne et le troisième concours comprenaient chacun une seule épreuve d'admission (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé).

Le coefficient appliqué sur ces épreuves était égal à 1.

1. Concours Externe

Elle consistait en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser ses compétences acquises lors de sa formation et son projet professionnel ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2^{ème} classe dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent :

- les candidats ont globalement mieux réussi cette épreuve que les épreuves écrites mais le niveau reste inférieur aux autres voies de concours ;
- des connaissances larges mais souvent trop approximatives ;
- un manque de curiosité sur l'environnement territorial et les missions dévolues au cadre d'emplois ;
- des candidats ayant bien préparé la présentation ;
- quelques très bons candidats.

2. Concours Interne

L'épreuve du concours interne consistait en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises durant son parcours professionnel ;
- son parcours de formation (initiale, continue, stages) ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2^{ème} classe et son juste positionnement dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent :

- une nette différence entre les candidats de petites et de grandes collectivités ;
- une bonne présentation et une bonne gestion du stress pour la plupart ;
- souvent de bonnes connaissances de son propre domaine de compétences mais un manque de curiosité sur l'environnement territorial et les missions dévolues au cadre d'emplois ;
- un manque de positionnement sur des fonctions d'encadrement ;
- une motivation claire et bien exprimée pour la plupart.

3. Troisième concours

L'épreuve du 3^{ème} concours consistait en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités à valoriser son expérience et ses compétences acquises au long de son parcours professionnel, notamment celles en lien avec les activités ayant entraîné son admission à concourir ;
- son parcours de formation (initiale, continue, stages) ;
- le respect du temps réglementaire lors de l'entretien ;
- ses connaissances des missions et du rôle du rédacteur principal de 2^{ème} classe et son juste positionnement dans une collectivité territoriale ;
- ses connaissances administratives générales ;
- ses connaissances de l'environnement territorial ;
- ses aptitudes à exercer les missions dévolues, en particulier en matière d'encadrement et de coordination ;
- ses capacités d'intégration dans l'environnement professionnel ;
- sa cohérence, sa gestion du stress, son aisance en matière de communication ;
- son appréciation de la hiérarchie ;
- sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

Ils soulignent :

- une bonne présentation et une bonne gestion du stress pour la plupart ;
- une motivation claire et bien exprimée ;
- un niveau général plutôt bon.

Le présent compte rendu et les listes d'admission sont transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Signature de la Présidente du jury :



Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 19 décembre 2019.